

# SOUTIEN AUX PETITES ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE D'ORLÉANS MÉTROPOLE

Orléans Métropole mobilise 400 000€,  
et le Département du Loiret 200 000€,  
pour répondre aux besoins des petites entreprises  
en redémarrage et préserver les emplois locaux



**SOLLICITEZ LE FONDS D'AIDE «POST COVID-19»**  
via la plateforme [teleservices.moncompte.orleans-metropole.fr](https://teleservices.moncompte.orleans-metropole.fr)



## Pour qui ?

**Petites**  
entreprises  
et  
associations

Effectif  
inférieur à  
**20**  
salariés

**Divers**  
secteurs  
d'activité  
(restauration,  
tourisme, artisanat,  
événementiel,  
insertion...)

**Territoire**  
métropolitain  
(22 communes)

Chiffre  
d'affaires  
inférieur à  
**1 M€**



## Quelles aides ?

**Investissement**  
subvention  
de 500 € à 3 500 €

et

**Trésorerie**  
subvention  
de 500€ à 2 500 €

## Comment faire ? sur [orleans-metropole.fr](https://orleans-metropole.fr)

connectez-vous  
à la plateforme dédiée  
au fonds d'aide:  
[teleservices.moncompte.  
orleans-metropole.fr](https://teleservices.moncompte.orleans-metropole.fr)

munissez-vous  
des pièces justificatives  
(indiquées sur la plateforme)  
et  
déposez votre dossier

bénéficiez si besoin  
d'un accompagnement par le  
**service du Développement  
Commercial d'Orléans  
Métropole**  
Contactez le 02 38 79 25 73  
ou écrivez à  
[commerce@orleans-metropole.fr](mailto:commerce@orleans-metropole.fr)

## Modalités d'instructions ?

Validation de la demande  
par un comité d'attribution  
des aides se réunissant  
2 fois par mois et par  
le Conseil Métropolitain

Versement  
de la subvention  
en une seule fois  
par le Trésor public

